

L'AN 6 (1798)

Quelques jours plus tard, les fonctionnaires publics (1) étaient invités à prononcer le serment de haine à la Royauté. « *Je jure haine à la Royauté et à l'anarchie, je jure attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an 3 !* » Beaucoup ne le prêtèrent que contraints, qui gardaient au fond de leur cœur la nostalgie de la vieille monarchie. Y avait-il même un seul vrai républicain parmi ces cinquante personnalités sermentaires ? J'en doute. Mis à part 4 ou 5 purs, partisans de l'ordre nouveau, tous pratiquement regrettaient l'Ancien Régime malgré ses incontestables défauts. Comme il se doit, le premier à prononcer la formule fut le maire de **Lannilis** qui portait à ce moment le titre plus ronflant de « Président de l'Administration du Canton », le citoyen Mathurin **Pluchon**. Il fut suivi du citoyen **Coat** fils, Commissaire du Directoire Exécutif près le Canton. Celui-ci était en fait un délégué du district de Brest nommé à Lannilis pour surveiller nos compatriotes et obliger la Municipalité à prendre les décisions inspirées par l'Assemblée brestoise. Vinrent ensuite le citoyen Mathieu **Guymar**, secrétaire en chef de l'Administration (nous dirions aujourd'hui secrétaire de mairie), puis les deux agents, c'est-à-dire les deux adjoints de la commune, le citoyen Hervé **Bourc'h** et le citoyen Jean **Bergot**, fils. Celui-ci était un commerçant assez important et le frère de l'abbé **Bergot**, vicaire alors émigré en Angleterre.

On se rappelle que la famille **Bergot** avait pris à sa charge une part importante de l'amende infligée à la commune de Lannilis après l'insurrection des jeunes gens de mars 1793. En acceptant le poste d'agent, malgré les gros ennuis inhérents à cette position, Jean **Bergot** avait espéré éviter à Lannilis, grâce à son expérience, certains inconvénients majeurs.

Parmi les autres prestataires de serment, signalons les citoyens :

- Joseph **Guizio** et Goulven **Tréguer**, de Landéda
- les citoyens Goulven **Miquéal** et Gabriel **Cren**, de Plouvien
- le secrétaire René **Le Lann**, de Bourg-Blanc
- François **Le Roy**, cultivateur à Kerhernic, agent de Broennou, ainsi que son adjoint Goulven **Ac'h** et son secrétaire Guillaume **Abanou**, ainsi que son adjoint Goulven **Ac'h** et son secrétaire Guillaume **Abalain**
- Venaient ensuite le garde-champêtre de Lannilis, Jean-François **Colin**
- le Juge de Paix, Yves **Laot** et son greffier René **Bars** ainsi que les 10 assesseurs de la Justice de Paix
- les 4 notaires du canton, Jean-François **Ponce**, Jean-Louis **Fercoc**, Yves-Marie **Masson** et Goulven **Floch** (les 3 premiers de Lannilis et le dernier de Landéda)
- le citoyen **Launay**, receveur de l'Enregistrement, le citoyen Claude-Marie **Melguen**, receveur de la Douane Nationale ainsi que plusieurs agents de cette Administration
- enfin le citoyen François **Caraby**, commandant de la Troupe au Fort Cézou
- les citoyens Pierre **Marteau**, Toussaint **Dauvin**, **Pen** et Charles **Brunel**, canonniers au même fort et **Petitgrand**, caporal canonnier au Fort de Vilveur

Deux citoyens, non astreints au serment, demandèrent aussi à le prêter, ce qui leur fut accordé. C'étaient les citoyens Nicolas Martin **Duvel**, huissier patenté et François **Bos**, officier de Santé, c'est-à-dire médecin. La présence du premier à cette cérémonie est assez étonnante, étant donné

ce que nous savons des opinions politiques du père de l'abbé **Duvel**. Sans doute était-elle due à d'impérieuses raisons de sécurité personnelle.

En ce triste mois de pluviôse an 6, l'Administration du Canton est à nouveau obsédée par l'affaire de la prison locale. On sait que depuis 1792 l'ancien Auditoire des Juridictions du Châtel et de Carman (situé sur l'actuelle place de l'Auditoire à l'emplacement du magasin **Thomas** meubles) avait servi de maison d'arrêt pour tout le canton. Et la vieille maison avait vu défiler une infinité de gens de toutes conditions arrêtés pour les motifs les plus divers, depuis les aristocrates les plus chevronnés jusqu'aux maraudeurs des grands chemins.

La commune de **Lannilis** avait eu à supporter à son sujet des charges considérables, frais d'entretien et de réparations ainsi qu'achats « d'effets nécessaires à l'existence, entretien et sûreté des détenus ». Or, ce local, du fait de son origine, avait été classé par l'Administration supérieure comme Bien National et figurait à l'affiche d'une vente de Biens Nationaux qui devait se faire le 16 pluviôse. D'où inquiétude de la municipalité menacée de perdre sa prison mais aussi de ne pouvoir récupérer l'argent consacré à son entretien. Aussi demandait-elle que, face à un acquéreur sérieux, l'avocat **Mocquard**, antirévolutionnaire notoire et agent secret du Marquis de **Kérouartz**, le local lui fût cédé gratuitement pour continuer à servir de prison et aussi de dépôt particulier pour la future brigade de gendarmerie.

Y. NICOLAS, Janvier 1966

(1) Le terme ne doit pas être pris dans le sens actuel. Par fonctionnaires, on entendait tous ceux qui remplissaient une fonction publique, même non rémunérée.

La fin de l'An 6

Le 30 ventôse an 6, une nouvelle fête était célébrée pour la première fois à Lannilis : celle de la Souveraineté du **Peuple**, ordonnée par la loi du 18 Pluviose précédent. Ce jour-là, Mathurin **Pluchon**, président de l'Administration cantonale de Lannilis, Hervé **Bourc'h**, agent de la commune, Jean **Bergot**, fils, son adjoint, René **Le Coat**, fils, commissaire du Directoire exécutif près le canton et Mathieu **Guymar**, secrétaire en chef, se rassemblèrent à 9 heures à la Maison Commune. Ils y furent rejoints par quelques notabilités, les citoyens Jacques Gabriel **Lorgant**, homme de loi, Jean-François **Ponce** et Jean-Louis **Fercoc**, notaires publics, Hervé **Salaun**, père, expert, puis par 4 vieillards et 4 jeunes gens qui avaient été désignés pour représenter le peuple. Les 4 vieillards, « non célibataires », qui tenaient tous à la main une baguette blanche, signe de leur respectabilité, étaient Joseph **Le Gall**, cultivateur à Kérosven, Jean **Olive**, un invalide du bourg, Jean **Le Gall**, de la rue de la Bastille et Jean **Goachet**, cultivateur à Kérazan. Près d'eux se tenaient les 4 jeunes gens, Michel **Bergot**, fils, Hervé **Salaun**, fils, **Chiron**, fils et Jean-Marie **Mingant**, tous quatre du bourg. Tout le monde se rendit « en ordre » au Temple, c'est-à-dire à l'Église, non certes pour y entendre la messe mais pour écouter « la lecture de diverses lois ». Quelques mois plus tard, 10 floréal an 6, Lannilis était le théâtre d'une autre cérémonie; la fête des époux, ordonnée par la loi du 3 brumaire. Une fois de plus on se rendit au Temple au son de la cloche. Au programme : « *hymnes patriotiques et chants analogues à la fête* ». Inutile de dire que ces fêtes « républicaines » n'exerçaient aucune attirance sur la population, privée depuis longues années des belles cérémonies religieuses d'antan!

Ce même mois de floréal, l'Administration locale avait été pourvue d'un « Commis de poste » aux appointements de 300 livres par an. Son rôle consistait à aller à Lesneven 3 fois par décade (1) envoyer et prendre les paquets pour l'Administration municipale, le Juge de Paix et le Receveur de l'Enregistrement, à distribuer les lettres de réquisition et à porter les lettres aux communes du canton, enfin à « *balayer les appartements de l'Administration tous les seconds jours* ». Le titulaire du poste fut un certain François **Le Lae** (2), qui devint tristement célèbre en dénonçant la présence au village du Porléac'h-Vras de l'abbé Jacques **Floch**, vicaire de la paroisse (3).

Avec l'été vint une courte période de détente au cours de laquelle le citoyen Vincent-Marie-Casimir **Audren** (le Comte de **Kerdrel**) fut nommé trésorier général du canton. Puis brusquement, le 29 messidor, à 4 heures du matin, le commissaire du Directoire Exécutif transmettait au commandant de la Garde Nationale puis à celui de la Force armée résidant à Fort Cézon un arrêté du département du 26 courant. Les militaires étaient invités à se rendre d'urgence au bureau de l'Administration et à procéder immédiatement à des « visites domiciliaires », c'est-à-dire à des perquisitions à Lannilis, bourg et campagne. Ces mêmes visites devaient avoir lieu à Landéda le 11, thermidor, à Brouennou le 5, à Plouvien le 8 et à Bourg-Blanc le 11. Les militaires devaient être accompagnés de l'agent municipal, de son adjoint et d'un autre membre de l'Administration. Il s'agissait d'arrêter « *tous les agents de l'Angleterre, les émigrés rentrés, les prêtres déportés rentrés ou sujet à la déportation, les brigands et chauffeurs, les chefs de chouans (4), qui n'ont pas déposé les armes ou les ont reprises après l'Armistice et toutes personnes étrangères au canton trouvées sans passe-ports* ».

Une délibération du 18 thermidor an 6 nous fait toucher du doigt les difficultés financières invraisemblables dans lesquelles se débattaient les communes. Nous apprenons ainsi avec effarement que les agents (c'est-à-dire les maires) et les adjoints ont dû en l'an 5 « *fournir de*

leurs propres deniers toutes les dépenses de leurs communes ». On comprend parfaitement que les candidats n'étaient pas nombreux à ces fonctions, d'autant plus les ennuis financiers n'étaient que les moindres de leur position. Un peu d'argent étant rentré dans la caisse cantonale, il est question de rembourser partiellement les municipaux créanciers. Et l'on a une pensée aussi pour le malheureux Juge de Paix qui n'a pas perçu son traitement depuis 6 mois et pour le Greffier (le secrétaire de mairie), encore plus infortuné puisqu'on lui doit 9 mois de salaires. On demande en conséquence au citoyen Audren de **Kerdrel**, trésorier du canton, de racler ses fonds de tiroirs et de parer au plus pressé.

Y. NICOLAS, Février 1966

(1) La décade, période de 10 jours, avait remplacé la semaine, dont l'origine chrétienne ne pouvait évidemment convenir aux tenants de l'ordre nouveau. Tous les 10 jours, il y avait un jour férié pour remplacer le dimanche. De même on voulait supprimer le marché du mercredi et à sa place créer deux marchés par décade, le 4 et le 9 de chaque décade. Bien entendu, la population unanime refusa d'entériner ces sottes élucubrations des autorités révolutionnaires.

(2) Etait-il apparenté au poète Claude **Le Lae** ? Mes recherches ne me permettent pas de l'affirmer pour le moment.

(3) Nous avons déjà parlé de cette arrestation qu'il nous sera peut être possible de raconter en détail plus tard. Arrêté en pleine nuit au Porléac'h à la mi-décembre 1798, emprisonné à Landerneau, l'abbé **Floch** réussit à s'évader dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 1799 et à revenir se cacher à Lannilis.

(4) La Chouannerie fut à peu près inexistante dans notre canton.